



Ville de
MONT-TREMBLANT
Service de l'urbanisme

Demande de certificat pour

l'installation d'une
maison mobile, d'une
antenne, d'une
cabane à pêche,
d'une remonté
mécanique ou d'une
exploitation agricole

19

Mars 2011

SECTION 1 : INFORMATION GÉNÉRALE

Nom du (des) requérant(s) : _____
Êtes-vous propriétaire ? Oui Non Si non, procuration ? Oui Non
Adresse postale : _____
Numéro de téléphone (maison/cellulaire) : _____
Numéro de téléphone (bureau) : _____
Numéro de télécopieur : _____
Adresse électronique : _____

SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement du projet si autre que l'adresse postale : _____
Numéro de lot : _____ Numéro(s) de zone(s) : _____
Numéro de matricule : _____
Est-ce un terrain riverain à un lac/cours d'eau ou milieu humide? Oui Non

SECTION 3 : DESCRIPTION DU PROJET

Coût des travaux : _____
Date du début des travaux : _____ Fin des travaux : _____

Si applicable...

Traitement des eaux usées :

- Égout;
 Installation septique.

Approvisionnement en eau potable :

- Puits (○ surface, ○ tubulaire, ○ pointe-filtrante);
 Eau provenant d'un plan d'eau;
 Aqueduc.

SECTION 4 : RESPONSABLE(S) DES TRAVAUX

Coordonnées de l'entrepreneur ou de toute autre personne chargée des travaux :
Numéro RBQ : _____ Numéro d'entreprise (NEQ) : _____
Compagnie : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur : _____

Veuillez nous transmettre votre demande par le biais d'une des manières suivantes :

En personne : en vous présentant à nos bureaux du 1145, rue de Saint-Jovite ;

Par télécopieur : 819-425-5091 ;

Par courriel : urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca ;

Par la poste : 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1.

Merci de votre collaboration. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819-425-8614 poste 2410.

La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants :
(articles 45.1, 46 à 49, 52 et 69 du règlement n° (2008)-101)

Liste de vérifications – Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre demande (cochez) :

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

- Les titres de la propriété, si le requérant a acquis cette propriété dans un délai inférieur à un (1) an;
- Une procuration signée par tous les propriétaires lorsque la propriété compte plus d'une propriétaire ou dans le cas d'une demande faite par un mandataire;
- Le formulaire rempli et dûment signé;
- Les documents spécifiques applicables à toutes les demandes de certificat;
- Un plan d'implantation exécuté à l'ÉCHELLE du ou des bâtiment(s) ou construction(s) projeté(s) sur le terrain;
- Si applicable, les documents relatifs au P.I.I.A. approuvé;
- Si applicable, tous documents ou tous renseignements requis lorsque le terrain est situé dans une zone inondable, un milieu humide, une frayère, une zone de fragilité ou de visibilité.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES POUR L'INSTALLATION D'UNE MAISON MOBILE

- Voir les articles 45.1 à 47 du règlement (2008)-101.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES POUR L'INSTALLATION D'UNE CABANE À PÊCHE

- Voir les articles 46 et 48 du règlement (2008)-101.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE (AUTRE QUE PARABOLIQUE)

- Voir les articles 45.1, 46 et 49 du règlement (2008)-101.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES POUR UNE NOUVELLE EXPLOITATION AGRICOLE OU MODIFICATION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE IMPLIQUANT UN UNITÉ D'ÉLEVAGE, UN LIEU D'ENTREPOSAGE OU D'ÉPANDAGE DES ENGRAIS DE FERME

- Voir les articles 45.1, 46 et 52 du règlement (2008)-101.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'INSTALLATION D'UNE REMONTÉ MÉCANIQUE

- Voir les articles 45.1, 46 et 69 du règlement (2008)-101.

Je soussigné(e) _____
déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de certificat et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires (nommés aux articles 45.1, 46 à 49, 52 et 69 du règlement n° (2008)-101) lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.

La Ville de Mont-Tremblant ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur la version électronique du formulaire.